



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2022-017

CCU du 14 mars 2022

1

Lot 2 597 612
3004, chemin Bellerive



CCU du 14 mars 2022

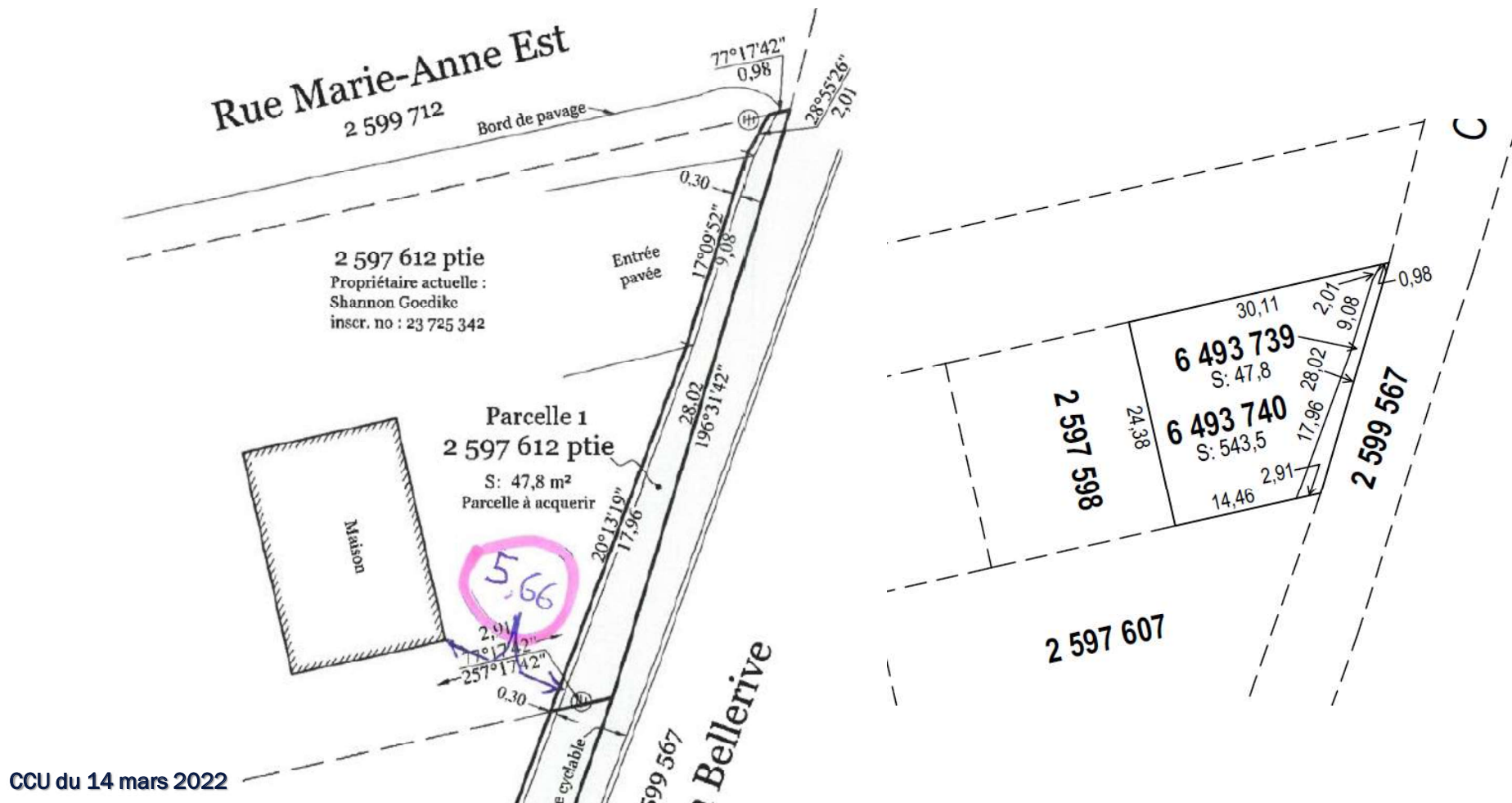
2

Localisation et mise en contexte

Zone : H-343

Secteur Centre

La Ville de Carignan aménage une piste cyclable sur Bellerive afin de dévier la Route Verte vers l'emprise de l'ancien chemin ferroviaire, maintenant aménagé en piste multifonctionnelle. L'opération cadastrale nécessaire pour l'élargissement de Bellerive rend la marge avant de la résidence non-conforme.



3

Objet

Cette dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme la nouvelle marge avant de la résidence existante, c'est-à-dire 5,66 mètres au lieu de 7 mètres telle qu'exigée par le règlement de zonage en vigueur.

Réglementation applicable

CCU du 14 mars 2022

4

Extrait du Règlement de zonage 483-U

Annexe B: Grilles des usages et normes (zone H-343):

GRILLE DES USAGES ET NORMES :		ZONE				H-343			
Classes d'usages autorisées								PAGE	1/1
H-1	habitation unifamiliale	•							
STRUCTURE	Isolée	•	•	•					
	Jumelée			•					
	Contiguë								
MARGES	Avant minimale (m)	7	7	7	7				
	Latérale sur rue, minimale (terrain d'angle) (m)	4	4	4	4				
	Latérale minimale (m)	2	2	2	2				
	Autre latérale (m)	3	3	0	3				
	Arrière minimale (m)	6	6	6	6				